

Nombre
de membres en
exercice

9

Séance du : 8 novembre 2024

Délibération n° : 2024/0811/8

sous la présidence de : Mme Veronica WAGNER, Vice-Présidente

Date de la convocation : 28 octobre 2024

Présents (6) : Mmes WAGNER, PAGANI, TORSIELLO,
MM. DUMON, KRONZ, CHARLIER

Absents excusés (3) : Mmes MOLINA, GATTO,
M. FOURNIER

A assisté à la séance : Mme BRULLOT, Directrice du CCAS,
assurant le secrétariat de la séance,

POINT N° 8 - Adoption du règlement de fonctionnement du "MobiBus"

Le Centre Communal d'Action Sociale de ROMBAS (CCAS), avec le soutien de la Ville de ROMBAS, a mis en place un service de transport adapté appelé "MobiBus" à destination des rombasiennes et rombasiens rencontrant de réelles difficultés de transport pour leurs déplacements de la vie quotidienne.

Depuis cette mise en place, le "MobiBus" ne cesse de voir son nombre de bénéficiaires augmenter.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDERANT l'intérêt de rappeler et d'informer au mieux les anciens et nouveaux usagers du "MobiBus" sur les modalités de fonctionnement et d'utilisation de ce service de transport,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil d'Administration,

ADOpte le règlement de fonctionnement du "MobiBus", ainsi que le formulaire d'inscription au service de transport en "MobiBus", tels que présentés en annexe.

Extrait certifié conforme
ROMBAS, le 12 novembre 2024
La Vice-Présidente du CA :



